

 ALLIANCE OCCITANE	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE D' AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D' AMMONIAQUE	CODE: DS – 014-F AOP272 ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 1/7
--	--	--

Section 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1. Identificateur de produit	
Nom commercial	NERGETIC DS+24-00-00 ENGRAIS CE
Concentration	20 – 27%N (<80% NH ₄ NO ₃)
Denomination Chimique	Nitrate d'ammoniaque calcaire / Nitrate d'ammoniaque
Formule Moléculaire	Mélange, principal produit NH ₄ NO ₃
Numéro d'index EU (Annexe 1)	Pas applicable
Numéro CAS	Pas applicable
Numéro CE	Pas applicable
Número REACH	Pas applicable

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Engrais.

Utilisations déconseillées: Autre que ceux mentionnés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOCIÉTÉ: ALLIANCE OCCITANE

ADRESSE: 24, avenue Marcel
Dassault
31505 Toulouse

 05 61 36 01 23

e-mail: contact@arterris.frt

1.3 Contacts d'urgence

Orfila

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Centre d'Information sur les poisons de Toulouse

<http://www.centres-antipoison.net>

 01 45 42 59 59

 112

 05 61 77 74 47

Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

- Le produit n'est pas classé dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

- Pas applicable

2.3 Autres dangers

2.3.1 Critères PBT/vPvB

Selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006, les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas au nitrate d'ammonium, étant une substance inorganique.

2.3.2 Dangers physiques et chimiques

Les engrais ne sont pas combustibles, mais ils peuvent entretenir la combustion, même dans l'absence d'air. Ils peuvent fusionner lorsqu'ils sont chauffés et à températures plus élevées peuvent se décomposer, libérant des vapeurs toxiques contenant des oxydes d'azote et d'ammoniaque. Ils ont une haute résistance à la détonation. Le chauffage dans des espaces très confinés peut conduire à un comportement explosif.

2.3.3 Dangers pour la santé

Les engrais sont des produits sûrs lorsqu'ils sont manipulés correctement. Cependant, les points suivants devraient être pris en compte.

Contact avec la peau: Un contact prolongé peut causer irritation.

Contact avec les yeux: Un contact prolongé peut causer irritation.

Ingestion: Il est peu probable que de petites quantités produisent d'effets toxiques. De grandes quantités peuvent entraîner des troubles gastro-intestinaux et, dans cas extrêmes (en particulier avec les enfants), la formation de méthémoglobine et la cyanose peut se produire.

Inhalation: Concentration élevées de poussière peuvent irriter le nez et les voies respiratoires supérieures, avec des symptômes tels que maux de gorge et de la toux.

Effets à long terme: Pas connus.

2.3.4 Danger pour l'environnement

Le nitrate d'ammoniaque est un engrais azote. Gros déversements peuvent causer des impacts négatifs tels que l'eutrophisation des eaux de surface confinées ou contamination par les nitrates (Voir section 12).

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon le Règlement REACH, le produit est un mélange.

DEPARTMENT DE LA QUALITÉ, SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT	ELABORÉE: DQSA	APPROUVÉE: ADMINISTRATION
--	---------------------------	--------------------------------------

		FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE D'AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D'AMMONIAQUE			CODE: DS – 014-F ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 2/7
Nom	N° CAS	N° EC	% (p/p)	Classification Règlement (CE) n° 1272/2008	
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	229-347-8	<80	H272; H319	
Calcaire	1317-65-3		≥20	Pas classé	
Dolomite	16389-88-1			Pas classé	
Sulfate de calcium minéral	13397-24-5			Pas classé	
Carbonate de magnésium	546-93-0			Pas classé	

Ver na secção 16 o texto integral dos códigos H de advertência R mencionados.

Section 4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Général: Consulter un médecin si nécessaire.

Contact avec la peau: Laver à l'eau.

Contact avec les yeux: Rincer / irriguer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant et en s'éloignant de l'œil et les paupières supérieures et inférieures. Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les, si possible. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Ingestion: Ne pas faire vomir et donner de l'eau pour boire. Si de grandes quantités sont ingérées, appeler un médecin immédiatement.

Inhalation: Retirer la victime à l'air frais. Si sont inhalés de grandes quantités de ce produit, appeler un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

Effets sur la fonction pulmonaire peut être retardé.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'inhalation de fumées ou de gaz de la décomposition thermique des oxydes d'azote et l'ammoniaque peuvent causer des irritations et des effets corrosifs sur le système respiratoire. Administrer de l'oxygène, surtout si la zone autour de la bouche est bleuâtre. Après l'exposition, la victime doit rester sous surveillance médicale pendant au moins 48 heures, afin de prévenir l'apparition possible d'un œdème pulmonaire.

Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés: Eau.

Pas appropriés: N'utiliser pas d'extincteurs à poudre chimique ou de mousse ni essayer d'étouffer le feu avec de la vapeur ou le sable.

5.2 Dangers particuliers résultant du mélange

Dangers spécifiques: Risque d'explosion en conditions d'incendie confiné ou contaminé avec des matières incompatibles (par exemple matières organiques ou composés halogénés, voir la section 10). Éviter la contamination des cours d'eau.

Produits de décomposition ou de combustion: Oxydes d'azote (NO_x) et de l'ammoniaque.

5.3 Conseils au personnel qui combat les incendies

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Ouvrir portes et fenêtres pour assurer une ventilation maximale. Éviter de respirer les vapeurs (toxiques). Se mettre contre du vent. Éviter la contamination du matériel par huiles ou d'autres matériaux combustibles.

Matériel pour la protection spéciale des brigades: Utilisez appareils respiratoires de manière autonome si vous êtes dans la direction du vent.

Section 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez de marcher sur le produit et de respirer la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des cours d'eau ou des égouts. Ne pas rejeter directement dans l'environnement aquatique. Contactez les autorités en cas de contamination accidentelle des égouts ou des cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les dispersions d'engrais doivent être rapidement collectées et placées dans un récipient ouvert étiqueté pour l'élimination sûre, évitant la formation de poussière. Absorber avec des matériaux inertes tels que le calcaire, phosphorite, gypse, sable ou se dissolvent dans l'eau. Ne pas mélanger avec de la sciure ou d'autres combustibles ou des matières organiques.

6.4 Références à d'autres sections

**DEPARTMENT DE LA QUALITÉ,
SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT**

**ELABORÉE:
DQSA**

**APPROUVÉE:
ADMINISTRATION**

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE D' AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D' AMMONIAQUE	CODE: DS – 014-F ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 3/7
---	--	---

Voir la section 1 pour de l'information de contact d'urgence, la section 8 pour plus d'informations sur les équipements de protection personnelle et la section 13 pour des informations sur l'élimination des déchets.

Section 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation excessive de poussière. Éviter la contamination avec du diesel, la graisse et d'autres matières combustibles ou incompatibles. Éviter l'exposition inutile à l'air, pour éviter l'absorption d'humidité. Portez des gants lorsque vous manipulez le produit sur de longues périodes de temps. Nettoyez les équipements avant réparation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément aux réglementations nationales et locales.

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Dans les fermes, tenir à l'écart du foin des céréales, du mazout, etc..

Ne permettre l'utilisation des lampes nues dans le domaine du stockage. Limiter la hauteur de la pile ou des montagnes (conformément à la réglementation locale ou nationale) et maintenir une distance minimale de 1 mètre en les montagnes ou les piles de produit ensaché.

Tout bâtiment utilisé pour le stockage doit être sec et bien aéré. Ne pas stocker dans les endroits exposés au soleil, afin d'éviter la destruction physique du produit en raison de cycles thermiques.

Ne pas fumer.

Matériaux incompatibles : Éviter tout contact avec des matières combustibles et des produits décrits en la section 10.

Matériaux d'emballage : Utiliser récipients en plastique synthétique, de l'acier ou d'aluminium. Évitez l'utilisation du cuivre et de zinc.

7.3 Utilisations finales particulières

Voir section 1.2.

Section 8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition	Pas de limite officielle spécifiée.			
Valeurs limites recommandées d'exposition individuelle: (Selon l'évaluation sur la sécurité chimique - CSA) Pour le Nitrate d'Ammonium	Niveau d'exposition sans effet dérivé (DNEL)			
	Voie d'exposition avec des effets systémiques	Travailleur industriel / professionnel	Consommateur	
	Oral ¹	long terme	Pas applicable	12,8 mg/kg pc/jour
	Dermal ¹	long terme	21,3 mg/kg pc/jour	12,8 mg/kg pc/jour
	Inhalation ¹	long terme	37,6 mg/m ³	11,1 mg/m ³
<small>¹ : Il n'a pas été identifié de risque de toxicité aiguë qui conduisssisse à la classification et l'étiquetage de la substance, il est considéré que la DNEL à long terme est suffisant pour s'assurer que l'exposition aiguë à la substance ne provoque pas d'effets indésirables (selon le Guide de l'ECHA sur des exigences d'information et d'évaluation de sécurité chimique : Chapitre R.8: Caractérisation de la dose [concentration] - réponse à la santé humaine, en mai 2008 et la partie B: évaluation des dangers, (version provisoire) nouveau chapitre B.8 portée de l'évaluation exposition, mars 2010).</small>				
Limites pour l'environnement: Pour le Nitrate d'Ammonium	Concentration prévisible sans effet (PNEC)			
	Eau douce	0,45 mg/l		
	Eau salée	0,045 mg/l		
	Émissions intermittent	4,5mg/l		
	Air	Pas disponible		
	Sol	Données insuffisantes		
	Micro-organismes (STE)	18 mg/l		
	Sédiments	Données insuffisantes		
Orale	Faible potentiel de bioaccumulation			

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques: Éviter l'exposition à la poussière et assurer une aération avec ventilation locale, si nécessaire.

Mesures d'hygiène: Lors de la manipulation du produit, ne pas manger, boire ou fumer. Après manipulation du produit, se laver les mains et suivre de bonnes pratiques d'hygiène.

Mesures de protection individuelle et équipement de protection personnelle:

DEPARTMENT DE LA QUALITÉ, SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT	ELABORÉE: DQSA	APPROUVÉE: ADMINISTRATION
--	---------------------------	--------------------------------------

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE D' AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D' AMMONIAQUE	CODE: DS – 014-F ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 4/7
---	--	---

Protection respiratoire: Si de la poussière est générée et si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire contre la poussière (EN 143, 149, filtres P2, P3).

Protection de la peau et du corps: Porter des vêtements de travail.

Protection des mains: Porter des gants (par exemple, en cuir ou en caoutchouc) lors de la manipulation du produit pendant longues périodes de temps.

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de protection (EN 166).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Employer les mesures de confinement du produit (voir section 6.2).

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect, 20°C e 1013 hPa	Solide blanc, grise, granulé
Odeur	Inodore
pH 10% (solution aqueuse)	> 4.5
Température de fusion	160-170°C (en fonction du mélange)
Température d'ébullition	Se décompose (> 210°C)
Flash Point	Pas applicable
Inflammabilité	Pas inflammable
Limites d'explosion supérieur / inférieur	Pas applicable
Propriétés explosives	Haute résistance à la detonation. Cette résistance diminue dans la présence de contaminats et/ ou des températures élevés. Chauffage dans de espaces très confinés (tuyau ou d'égout) peut conduire à réaction violente ou une explosion, surtout s'il y a contamination avec les substances visées à la section 10.
Température de auto-allumage	Pas combustible
Température de décomposition	Se décompose à T > 170 °C
Propriétés oxydantes	Pas classé comme oxydant
Température critique	Pas applicable
Densité relative	Pas applicable
Densité	Pas disponible
Densité en vrac	Normalement entre 900-1100 kg/m ³
Pression de vapeur à 20°C	Considérée négligeable
Densité de vapeur	Pas applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas applicable (la substance est inorganique)
Viscosité	Pas applicable
Taille moyenne du grain	2.00 – 5.60 mm
Solubilité dans l'eau	> 100 g/l (higroscópic)

9.2 Autres informations

Il n'y a pas des données pertinents.

Section 10 - STABILITÉ ET REACTIVITÉ

10.1 Reactivité

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et stockage recommandées (voir section 7).

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et stockage recommandées (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Lorsque que chauffé fortement, se décompose, en libérant des oxydes d'azote et d'ammoniaque. Possibilité des réactions dangereuses pour contamination avec des matières incompatibles.

10.4 Conditions à éviter

Endroits exposés au soleil. Chauffage ci-dessus de 170 °C (libère gaz). Contamination par des substances incompatibles. Exposition inutile à l'air. Proximité des sources de chaleur et au feu. Chauffage sous confinement. Travaux de soudure ou de matériel de chauffage qui ont contenu le produit, sans avant laver pour enlever toute les traces.

10.5 Matières incompatibles

Les matières combustibles, agents réducteurs, acides, alkalis, le soufre, chlorates, chlorures, chromates, nitrites, permanganates, poudres métalliques et des substances avec des métaux tels que le cuivre, le nickel, le cobalt, le zinc et leurs alliages.

	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	CODE: DS – 014-F
	NITRATE D'AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D'AMMONIAQUE	ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 5/7

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: voir la section 5. Lorsqu'il est chauffé, se décompose, en libérant des gaz toxiques contenant des oxydes d'azote et d'ammoniaque. En contact avec des substances alcalines peut libérer de l'ammoniaque.

Section 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Effets aigus	Ingrédient	Espèce	Exposition	Méthode	Résultat
Toxicité aiguë	Nitrate d'ammonium	Rat	Orale	OCDE 401	LD50: 2950 mg/kg pc
		Rat	Dermal	OCDE 402	LD50:> 5000 mg/kg pc
		Rat	Inhalation	-	LD50:> 88.8 mg/m ³

Effets locaux	Ingrédient	Espèce	Exposition	Méthode	Résultat
Irritation/Corrosion	Nitrate d'ammonium	Lapin	Dermal	OCDE 404	Pas irritant
		Lapin	Yeux	OCDE 405	Irritant
Sensibilisation	Nitrate d'ammonium	Rat	Dermal	OCDE 429 (a)	Pas sensibilisant

(a) - avec le sel double de nitrate de calcium et d'ammonium, nitrate de magnésium et nitrate de sodium

Autres	Ingrédient	Espèce	Exposition	Méthode	Résultat
Toxicité à dose répété, subaiguë	Nitrate d'ammonium	Rat	Orale 28-jours	OCDE 422 (b)	NOAEL ≥1500 mg/kg pc/jour
		Rat	Orale 52-semaines	OCDE 453 (c)	NOAEL = 256 mg/kg pc/jour
		Rat	Inhalation 2-semaines	OCDE 412	NOAEL ≥ 185 mg/m ³
Mutagénicité	Nitrate d'ammonium	Espèce		Méthode	Résultat
		Salmonella typhimurium		OCDE 471 (d)	Négative
		lymphocytes humains		OCDE 473 (d)	Négative
		cellules de lymphome du rat		OCDE 476 (b)	Négative
Toxicité reproductif	Nitrate d'ammonium	Rat	Orale 28-jours	OCDE 422 (b)	NOAEL ≥1500 mg/kg pc/jour
		Cancérogénicité	Nitrate d'Ammonium	Rat	-

(b) – avec nitrate de potassium; (c) – avec sulfate d'ammonium ; (d) - avec le sel double de nitrate de calcium et d'ammonium

Section 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1 Toxicité**

	Ingrédient	Espèce	Période	Méthode	Résultat
Toxicité aquatique	Nitrate d'ammonium	Poisson	court terme	-	LC50(48h): 447 mg/l
			long terme	-	Pas de données
		Daphnie	court terme	-	EC50(48h): 490 mg/l (a)
			long terme	-	Pas de données
	Algue	10-jours	-	EC50:> 1700 mg/l (a)	
Inhibition de l'activité microbienne (STE)			3-h	OCDE 209 (b)	EC50:> 1000 mg/l NOEC: 180 mg/l
Toxicité pour les plantes terrestres		Pas scientifiquement justifiée			

(a) - avec nitrate de potassium; (b) - avec nitrate de sodium

12.2 Persistance et dégradabilité

	Ingrédient	Résultat
Biodégradabilité	Nitrate d'ammonium	Pas applicable, puisque la substance est inorganique
Hydrolysis		Pas hydrolysable. Se dissocie en ions ammonium et nitrate
Photolysis		Information pas disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

	Ingrédient	Résultat
Coeff. de partage octanol/eau (K _{ow}):	Nitrate d'ammonium	Pas pertinent pour des substances inorganiques
Facteur de bio-concentration:		(BCF) Faible potentiel de bioaccumulation (basée sur les propriétés de la substance)

 ALLIANCE OCCITANE	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE D' AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D' AMMONIAQUE	CODE: DS – 014-F ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 6/7
--	--	---

12.4 Mobilité dans le sol

	Ingrédient	Résultat
Coefficient d'adsorption	Nitrate d'ammonium	Faible potentiel d'adsorption (basée sur les propriétés de la substance)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément à l'annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006, une évaluation PBT et vPvB n'a pas été effectuée puisque la substance est inorganique.

12.6 Autres effets néfastes

Les grands déversements peuvent causer des effets environnementaux négatifs, tels que l'eutrophisation des eaux de surface confinées.

Section 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes d'élimination : Selon le degré et la nature de la contamination, disposer pour une utilisation comme engrais, utilisé comme matière première pour les engrais liquides ou transmettre à un collecteur agréé. L'élimination doit être conforme à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur conformément à la directive 2008/98/CE .

Éviter la contamination des cours d'eau. S'il est contaminé, informer les autorités compétentes.

Emballage: Les sacs vides peuvent être livrés pour le recyclage.

Section 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlement International de Transport				
Informations Réglementaires	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
Number ONU	Pas classée			
Nombre	Nitrate d'ammonium avec du calcaire			
Classe	Pas classé			
Groupe d'emballage	Pas applicable			
Étiquette	Pas applicable			
Dangers pour l'environnement	Pas applicable			
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune			

Section 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1 Règlement/législation spécifique pour le mélange en matière de santé, sécurité et environnement**

- Règlement (CE) n° 2003/2003 (engrais)
- Règlement n° 1907/2006/CE (REACH) et Règlement n° 453/2010
- Règlement UE n° 2015/830
- Classification et Étiquetage selon les critères du Règlement n° 1272/2008 (CLP)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conformément à l'article 14 du Règlement REACH, l'évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour l'ingrédient principal nitrate d'ammonium, comme une substance.

Section 16 - AUTRES INFORMATIONS**16.1 Définitions et acronymes**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **CAS**: Chemical Abstract Service; **CE**: Commission Européenne; **CLP**: Règlement (CE) n° 1272/2008; **DNEL**: Niveau dérivé sans effet; **DSD**: Directive 67/548/CEE; **CE50**: concentration effective médiane; **IATA**: international Air Transport Association; **IMDG**: international Maritime Dangerous Goods; **CL50**: Concentration létale 50% ; **DL50**: dose létale 50%; **vPvB**: Très persistantes et très bio-accumulables; **NOAEC**: Concentration sans effet nocif observé; **NOAEL** Niveau sans effet nocif observé; **NOEC**: concentration sans effet nocif observé; **OCDE**: Organisation de Coopération et de Développement Économiques; **PBT**: persistantes, bioaccumulables et toxiques; **PNEC**: Concentration prévisible sans effet; **STEL**: Valeur limite d'exposition à court terme; **UE**: l'Union Européenne.

DEPARTMENT DE LA QUALITÉ, SECURITÉ ET ENVIRONNEMENT	ELABORÉE: DQSA	APPROUVÉE: ADMINISTRATION
--	---------------------------	--------------------------------------

 ALLIANCE OCCITANE	FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ NITRATE D' AMMONIAQUE CALCAIRE / NITRATE D' AMMONIAQUE	CODE: DS – 014-F ÉDITION: 5 DATE: 24-10-2017 PAGE: 7/7
--	--	---

16.2 Références Bibliographiques

- Les documents d'orientation disponibles sur le site de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) et le Rapport d'Évaluation de la Sécurité Chimique du nitrate d'ammonium
- www.fertilizerseurope.com (Guidance for the compilation of safety data sheets for fertilizer materials)

16.3 Texte intégral des codes de classification utilisés

Classification et Étiquetage selon le Règlement n° 1272/2008 (PLC), Annexe VI:

- Pas classé

Classification et Étiquetage selon le Règlement n° 1272/2008 (CLP), auto-évaluation basée sur l'Évaluation de Sécurité Chimique (CSA) effectué:

- Pas classé
- Pas d'irritation oculaire (testé en mélanges avec une composition similaire, selon les méthodes OCDE 437 et OCDE405)

Phrases de risques mentionés au chapitre 3 pour la substance nitrate d'ammonium:

- Irritation oculaire, Catégorie 2, H319, Provoque une sévère irritation des yeux
- Solides comburantes, Catégorie 3, H272, Peut aggraver un incendie; comburant

16.4 Autres Références

Date d'édition:	24-10-2017
Date de la précédente édition:	20-10-2014
Changements dans cette édition:	Ligne verticale

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et sa précision est basée sur la connaissance disponible au moment de la publication. N'implique pas l'acceptation de toute obligation ou responsabilité par la société, en raison de son usage ou l'abus sous aucun prétexte.